

Les droits de l'enfant, une préoccupation permanente

Spectateurs de « Ça commence aujourd'hui », certains trouvaient que Bertrand Tavernier en avait « fait un peu trop ».

Il suffit pourtant d'enseigner dans les ZEP, REP ou autres zones urbaines sensibles, dans lesquelles vivent aujourd'hui environ cinq millions de personnes, pour savoir que la réalité vécue est bien proche de cette fiction.

Qu'on veuille la taire ou qu'on refuse de la voir, la situation des enfants et des jeunes se dégrade au fur et à mesure que se dégrade la situation sociale de presque 6 millions de personnes frappées par la pauvreté et la précarité.

« La France est un pays riche, l'un des plus riches du monde. Pourtant beaucoup d'enfants et d'adolescents, malgré de considérables progrès, y vivent mal.

En France, en cette fin de XX^e siècle, il y a des enfants qui ne mangent pas à leur faim, qui sont mal soignés, qui sont exclus des loisirs de qualité, qui sont privés de tout ce qui est indispensable à la réussite scolaire, qui n'ont pas les apports affectifs dont ils ont besoin, qui quelquefois n'ont pas d'ancrage familial structurant et qui finissent par errer dans la vie comme on les laisse errer dans la rue. Pauvreté, précarité, galère, exploitation, violence, paradis artificiels tel est le quotidien de milliers d'enfants autour de nous (1). »

Aujourd'hui, ce n'est plus de « fracture sociale » ou de ségrégation qu'il convient de parler. Comme l'affirment certains chercheurs, c'est un véritable « processus naissant de sécession » (2) qui se met en place sous nos yeux. « Avec la ville contemporaine, vient la possibilité de nier les autres, c'est-à-dire non seulement de rechercher l'entre soi, mais aussi de refuser de payer pour les autres, pour ceux qui n'en font pas partie (3). »

« Il y a clairement deux mondes, celui qui a une confiance globale dans la société et celui qui n'a pas confiance parce qu'il est en détresse (4). »

Il est plus que temps de faire entendre notre refus de cette évolution, pur produit du libéralisme actuel.

Le 20 novembre, nous fêtons le 10^e anniversaire de la Convention des droits de l'enfant. Occasion symbolique, il serait bon que cet anniversaire soit autre chose qu'une commémoration comme il y en a trop. L'urgence, en France comme partout dans le monde, nous impose de faire bien plus.

Depuis 1998, des associations et des collectifs se sont regroupés au sein de « Demain le monde, l'éducation pour tous ». Leur but :

- promouvoir l'éducation à la citoyenneté et l'accès à la culture ;

- généraliser l'accès à l'éducation de base pour tous ;

- faciliter l'accès aux connaissances, notamment par les nouveaux moyens technologiques, lutter contre la non-scolarisation et les abandons massifs en cours de scolarité par la refonte des systèmes éducatifs dans le monde en vue de les adapter aux besoins réels des populations ;

- agir contre l'illettrisme et l'analphabétisme ;

- élargir l'offre éducative dans l'éducation formelle, informelle ;

- mettre en œuvre des stratégies et moyens adaptés pour la scolarisation des filles, des gens du voyage, des réfugiés, des détenus, des handicapés (5).

Forts de nombreuses années de militantisme pour la défense de l'enfance et de ses droits, notre mouvement, comme ceux regroupés au sein de la Fimem, ont bien évidemment leur mot à dire sur ces thèmes. Nous avons sans aucun doute des actions concrètes à présenter, à proposer. A nous de les faire connaître, d'y associer de nombreux autres enseignants ou d'autres associations.

Engagés au sein du COGRADE (6), nous serons, cette année comme toujours,

présents sur le terrain de la défense des droits de l'enfant. Toutefois, en cette année scolaire 1999-2000 qui se conclura par notre congrès consacré à l'école populaire, notre mouvement pédagogique se doit de multiplier ses actions et de les faire connaître.

Faire connaître le texte de la convention internationale et ses conséquences est une première nécessité. Agir pour faire évoluer la réglementation et la mettre en cohérence avec la Convention reste un objectif pour lequel nous devons continuer à nous mobiliser. Populariser les exemples de mise en œuvre de la Convention à l'école est une aide que nous pouvons apporter à tous les éducateurs. Pour cela, notre site Internet comme nos actions de formation sont à développer. Nos pratiques et nos outils institutionnels sont toujours à faire connaître, à développer, à théoriser.

La défense des droits de l'enfant, déclinée selon de multiples points de vue, alimentera notre réflexion tout au long de cette année. Elle apportera un éclairage sur un des aspects fondamentaux de l'école populaire, thème de notre congrès de l'an 2000.

Jean-Marie Fouquier

(1) Christian Nique, in *L'État de l'enfance en France*, Hachette, 1997.

(2) Marie-Christine Jaillat et Jacques Donzelot, *Hommes et Migrations*, janvier-février 1999.

(3) Marie-Christine Jaillat, *Hommes et Migrations*, janvier-février 1999.

(4) Marie-Pierre Subtil, « Enquête sur deux France qui s'ignorent », *Le Monde*, 30 juin 1999.

(5) Information : LEEP, 3, rue Récamier, 75007 Paris (Tél. : 01 43 58 97 98). Documentation : RITIMO, 21 ter, rue Voltaire, 75001 Paris (Tél. : 01 44 64 74 14). Création d'un projet d'action : Peuples solidaires, 4, rue Franklin, 93200 Saint-Denis (Tél. : 01 48 09 30 90)

(6) Conseil français des associations pour les droits de l'enfant.